

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 12 janvier 2016 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : M. Robert Asselin, M. Gaston Valiquette, M. Yannick Legault, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit tous formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre-Paul Goyette.

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte

2161-16-01-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yannick Legault propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

2162-16-01-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Approbation de l'ordre du jour.
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
- 4-1 - Adoption du procès-verbal de l'assemblée 8 DÉCEMBRE 2015
- 4.2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 21 DÉCEMBRE 2015.
- 5.0- TRÉSORERIE :**
 - 5.1- Liste des comptes à payer au 31 décembre 2015.
 - 5.2- Liste partielle à payer janvier 2016
 - 5.3- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1^{er} au 31 décembre 2015 à être entérinés.
 - 5.4- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles – Règlement relatif aux traitements des élus municipaux- Avis de motion et publication du projet
 - 5.5- Fête de Noël- Bilan de l'activité
- 6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**
 - 6.1- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Politique familiale et MADA- Consultation citoyenne- 16 janvier 2016
 - 6.2- Ville d'agglomération de Mont-Laurier- Dépôt règlements A-59 et A-60 Autorisation paiement Quote-Part 2016
 - 6.3- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- MAMOT- Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales
 - 6.4- MDDELCC- Programme redevance sur la gestion des matières – Dépôt redevance 2015- 5 572.56\$.
 - 6.5- Griffes d'Alpha- Demande de stage rémunéré avec subvention partielle pour 6 semaines
 - 6.6- Rectification de titre pour la propriété du 905 rue Charrette- Résolution signature maire et DG
 - 6.7- Rue Dubé- Résolution autorisant la vente à Mme Thérèse Albert d'une parcelle de terrain grevé d'installation septique privée et une servitude de passage pour tuyaux d'égouts
 - 6.8- Boiserie des Iles- Autorisation pour confection d'un ilot central pour bureaux administratifs
 - 6.9- ADMEQ- Renouvellement adhésion et assurance 2016- Directrice générale
- 7.0- TRAVAUX PUBLICS :**
 - 7.1- TECQ- MTO- Acceptation programmation partielle pour chemin Diotte
 - 7.2- TECQ- N. Sigouin infra-Conseils- Autorisation paiement facture 2 413.04\$ taxes incluses
 - 7.3- Chemin Maniwaki- Résolution autorisant pour circulation motoneiges sur une longueur de + ou – 400 mètres
 - 7.4- Garage municipal- Résolution pour piquetage vs propriété de M. Gaston Valiquette
 - 7.5- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Bois coupés en bordure de piste – Disposition
 - 7.6- MRCAL- Programme d'aménagement durable des forêts -Appel de dépôt de projet- 11/02/2016
 - 7.7- Garage municipal- Autorisation pour acquisition d'un nettoyeur à haute pression à l'eau chaude à essence
 - 7.8- Sablière et Carrière- MRCAL- Suivi du dossier
 - 7.9- Ponceau Pearson- Compte rendu dépenses globales vs investissement municipal
- 08- LOISIRS ET CULTURE :**
 - 8.1- Projet patinoire publicité- Information

- 8.2- Bibliothèque municipale- Exposition de Mme Denise Hurtubise Riel
 8.3- Fonds Jeunesse CDJL- Demande de subvention non- retenue
 8.4- Projet salle communautaire et local patinoire- Rencontra avec Mme Élisabeth Laurin architecte
 8.5- CEVL- Autorisation de subvention de fonctionnement 2016
 8.6- Comité Loisirs de Lac-des-Iles- Course sur le lac- 6 et 7 février 2016- Demande de matériel et cabane à pêche
9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :
 9.1- Règlement 328-5 relatif aux divers permis et certificats- Adoption du premier projet de règlement
 9.2- MRCAL- Reconduction entente pour les cours d'eau- autorisation signatures maire et DG
 9.3- COMBEO- Renouvellement adhésion 2016- Inspecteur en bâtiment et en Environnement
 9.4- Ville de Mont-Laurier- Dépôt modification au règlement d'urbanisme
10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :
 10.1- RIDL- Collecte de bacs noirs supplémentaire- Information
 10.2- RIDL- Plan conjoint 3 MRC- Rencontre 26 janvier 2016 à Mont-Laurier
 10.3- RIDL- Quote-part 2016- Autorisation paiement 4 échéances
11- Période de questions.
12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2163-16-01-4.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 DÉCEMBRE 2015 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

2164-16-01-4.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 DÉCEMBRE 2015 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

2165-16-01-5.1-A APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2015 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Yannick Legault propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION		
Petite Caisse	27.85 \$	
Pierre-Paul Goyette	64.80 \$	
Gisèle Lépine Pilotte	211.50 \$	
Pierrette Léonard	86.40 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	172.88 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	(103.30) \$	
Démarreur Mont-Laurier	8.74 \$	
Papeterie <u>htes rivières</u>	214.17 \$	
<u>Energie</u> et Ressources naturelles	28.00 \$	
<u>La Muffinerie</u>	321.93 \$	
MRC Antoine-Labelle	257.00 \$	
Mont-Laurier Fleuriste	49.99 \$	
Roger Rancourt	44.65 \$	
Marché Leblanc	327.45 \$	
Association Marchands Plaza Paquette	100.00 \$	
Bureautech	118.75 \$	
VISA	78.94 \$	2 009.75 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
Contrôle-Tech RS	432.39 \$	
Centre d'Hygiène Mont-Laurier	392.24 \$	824.63 \$
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	218.70 \$	
Métal Gosselin	400.03 \$	
Lacasse Travail & Plein Air	137.96 \$	
<u>Photographik</u>	919.80 \$	
V. Meilleur & Frères	199.17 \$	
SEAO	(21.16) \$	1 854.50 \$
DÉNEIGEMENT		
Atelier d'Usinage Mt-Laurier	748.33 \$	
Technologie <u>CD Ware</u>	114.30 \$	
Centre du Camion	293.18 \$	
Pièces d'auto Léon Grenier	71.60 \$	
Carrefour Industriel	282.40 \$	
Location LA Pelletier	1 483.57 \$	2 993.38 \$

RÉSERVE SABLE Location L-A Pelletier	368.48 \$	368.48 \$
GARAGE Mont-Laurier Propane	114.98 \$	
Wurth Canada Limited	431.93 \$	
Wurth Canada Limited	(51.74) \$	
Plomberie du Boulevard	21.97 \$	
Carrefour Industriel	78.71 \$	
Rona	119.87 \$	
Canadian Tire	37.91 \$	753.63 \$
CHEMIN PRESQU'ILE Services EXP	380.85 \$	380.85 \$
LOISIRS Plomberie du Boulevard	164.22 \$	
Home Hardware	814.93 \$	
Home Hardware	(25.84) \$	953.31 \$
PROJET PATINOIRE Dépanneur Lac-des-Iles	21.40 \$	
Lavoie 2 Temps 4 Temps	22.73 \$	
Denis Cadieux & Filles	324.50 \$	
MRC de la Vallée de la Gatineau	2 585.50 \$	2 954.13 \$
ENFOUISSEMENT RIDL		- \$
AQUEDUC Serv Env. Lussier	1 419.94 \$	
Environnex	100.53 \$	1 520.47 \$
BIBLIO Papeterie des H-Rivières	488.78 \$	
Papeterie des H-Rivières	(101.64) \$	
CRSBP des Laurentides	28.74 \$	
Lettrage Design Info Plus	51.74 \$	467.62 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		15 080.75 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

2166-16-01-5.2 APPROBATION DE LA LISTE PARTIELLE DES COMPTES JANVIER 2016 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION		
PG Solutions	5 639.54 \$	
PG Solutions	1 552.16 \$	
Bureautech	517.39 \$	
FQM	1 136.05 \$	
Groupe Ultima	17 186.00 \$	
		26 031.14 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

2167-16-01-5.3 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈS D À ÊTRE ENTÉRINÉS PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Monsieur le conseiller André Benoit, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈS D à être entérinés du 1^{er} au 31 décembre 2015

Salaire employés	07-12-15	10253 À 10260		3 477.14 \$
Conseil	" "	10261 À 10267		3 891.91 \$
Claire Doré	" "	10268		60.00 \$
Josée Boisclair	" "	10269		875.50 \$
Salaire employés	29-12-15	10270-10272		1 415.88 \$
Listes des comptes à payer DÉCEMBRE 2015	09-12-15	10273 À 10307		17 969.33 \$
Visa	" "	10306	Accès D	131.77 \$
Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats	" "	10308		459.90 \$
Muni-Spec Mont-Laurier	" "	10309		250.00 \$
Salaire employés	14-12-15	10310 À 10317		3 157.49 \$
Agence des Douanes & Du Revenu du Québec	" "	10318	Accès D	2 363.56 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	10319	Accès D	5 871.60 \$
Synd. Des Travailleurs (euses) Lièvre Sud	" "	10320		334.61 \$
Bell Mobilité	" "	10321	Accès D	40.23 \$
Hydro Québec	" "	10322	Accès D	2 200.80 \$
Télébec Ltée	" "	10323	Accès D	664.28 \$
PG Solutions	" "	10324		178.21 \$
Distr. Sports Loisirs G.P. Inc	" "	10325		1 330.84 \$
Ministère des Finances	" "	10326		172.00 \$
Salaire employés	21-12-15	10327 À 10333		3 098.36 \$
Gisèle Lépine Pilotte	" "	10334		43.20 \$
APSAM	" "	10335		395.13 \$
Caza Marceau + Soucy Boudreau Avocats	" "	10336		459.90 \$
Ville de Mont-Laurier	" "	10337		31 389.86 \$
Salaire employés	29-12-15	10338 À 10344		3 085.66 \$
Josée Boisclair	" "	10345		795.50 \$
Salaire employés	31-12-15	10346 À 10355		3 599.14 \$
		10348-10349	ANNULÉ	
Agence des douanes & du Revenu du Canada	" "	10356	Accès D	3 507.76 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	10357	Accès D	8 215.69 \$
Synd. Des Travailleurs (euses) Lièvre Sud	" "	10358		514.08 \$
Télébec	" "	10359	Accès D	665.79 \$
Municipalité de Ferme-Neuve	" "	10360		44.56 \$
Santinel	" "	10361		862.31 \$
TOTAL DES CHÈQUES ET PAIEMENTS PAR ACCÈS D À ENTÉRINER				101 521.99 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

2168-16-01-68 REGLEMENT RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ELUS MUNICIPAUX- AVIS DE MOTION – DEPOT DU PROJET ET DISPENSE DE LECTURE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement relatif aux traitements des élus municipaux sera adopté à une assemblée ultérieure dont copie est jointe au présent avis de motion ;

REGLEMENT # 16-56

RELATIF AU TRAITEMENT DES ELUS MUNICIPAUX.DISPENSE DE LECTURE -ADOPTION DU REGLEMENT

ATTENDU que la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à l'assemblée régulière du 12 Janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté;

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

Le présent règlement remplace le règlement #14-51 et ses amendements.

ARTICLE 3:

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2016 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4:

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 11 070.00\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 5 535.00\$.

ARTICLE 5:

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, pour cause d'absence du maire ou de vacance de ce poste, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6:

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle fixée par le présent règlement est versée aux membres du conseil.

Toutefois, dans le cas du maire, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 7:

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada (IPC), pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8:

Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et prévues, tel que requis par l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

	Rémunération de base	Rémunération additionnelle	Allocations de dépenses selon rémunération
Maire:			
Actuel:	10 800.00\$	5 400.00\$	
Proposé:	11 070.00\$	5 535.00\$	
Conseillers:			
Actuel:	3 600.00\$	1 800.00\$	
Proposé:	3 690.00\$	1 845.00\$	

ARTICLE 9:

Le présent règlement est rétroactif et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 10:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

ADOPTÉE

2169-16-01-6.2 VILLE D'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER-AUTORISER LES PAIEMENTS DE LA QUOTE-PART 2016 AUX DATES D'ÉCHEANCES FIXÉES PAR LE RÈGLEMENT A-59

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que la directrice générale soit autorisée à faire trois paiements de 31 822.00\$ à la Ville d'agglomération de Mont-Laurier, représentant la quote-part pour l'année 2016 de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et ce, pour les échéances du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 15 septembre 2016 pour un montant global de 95 466.00\$.

ADOPTÉE

2170-16-10-6.6 RECTIFICATION DE TITRE POUR LA PROPRIÉTÉ DU 905 RUE CHARRETTE-RÉSOLUTION SIGNATURES MAIRE ET DG

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a vendu à Monsieur Réal CHARETTE, une partie du lot numéro quinze A dans le cinquième rang (Ptie 15a- R.V.) au cadastre officiel du Canton de Bouthillier, circonscription foncière de Labelle. Aux termes d'un acte de vente intervenu devant Me Maurice CRÉPEAU, notaire, le premier juin mil neuf cent soixante-seize (1^{er} juin 1976) et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 114734:

ATTENDU QUE ledit acte de vente ne contenait aucun point de rattachement et que certains bornants sont incomplets dans la désignation cadastrale.

ATIENDU QUE ledit Réal CHARETTE est décédé à Mont-Laurier, province de Québec, le vingt-quatre octobre deux mille quatorze (24 octobre 2014). Le défunt Réal CHARETTE, était marié en premières noces à Madame Louise VILLENEUVE.

ATIENDU QUE Aux termes d'un acte de déclaration de transmission par décès intervenu devant Me Véronique GRENIER, notaire, le six mars deux mille quinze (6 mars 2015) et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle sous le numéro 21 402 734, Louise VILLENEUVE, en tant que légataire universelle dudit Réal CHARETTE, est devenue propriétaire dudit immeuble, lequel a été décrit dans ladite déclaration de transmission comme mentionné dans le titre d'acquisition du défunt, donc sans aucun point de rattachement et avec certains bornants incomplets dans la désignation cadastrale de cette acte de déclaration de transmission par décès.

ATIENDU QU'il y ait lieu de rectifier la désignation pour la rendre conforme et complété;

Il EST RÉSOLU que le CONSEIL MUNICIPAL accorde à Madame Louise VILLENEUVE, une cession de droits, titres et intérêts que la municipalité possède ou pourrait posséder dans l'immeuble décrit ci-haut ainsi que dans l'ancien chemin sans désignation cadastrale et qui semble passer au travers de cet emplacement selon l'arpenteur-géomètre, Normand GOBEIL.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit et RÉSOLU que la nouvelle désignation soit la suivante :

NOUVELLE DÉSIGNATION

Un immeuble situé dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUINZE A (ptie 15a) Rang CINQ (Rg. V) au cadastre officiel du Canton de Bouthillier, dans la circonscription foncière de Labelle. Partant du coin Nord-Est du lot 15A-9 dits rang et canton, étant le point de départ. De là, tournant vers l'Est suivant un gisement de 100°33'59" sur une distance de quarante-cinq mètres et quatre-vingt-dix centièmes (45,90 ml; De là, tournant vers le Sud suivant une courbe ayant un rayon de cent trois mètres et onze centièmes (103,11 m) sur une distance de quarante-neuf mètres et soixante-quatorze (49,74ml ; De là, tournant vers l'Ouest suivant un gisement de 280°35'05" sur une distance de quarante-cinq mètres et quatorze centièmes (45,14 ml ; De là, tournant vers le Nord suivant un gisement de 11°07'11" sur une distance de quarante-neuf mètres et vingt-six centièmes (49,26 ml , jusqu'au point de départ. Cette parcelle est bornée vers le Nord par une partie du lot 15A-15 dits rang et canton, vers l'Est par une partie du lot 15A dits rang et canton (rue Charrette), vers le Sud par une partie du lot 15A dits rang et canton et vers l'Ouest par le lot 15A-9 dits rang et canton (décrit ci-dessus); Contenant une superficie de deux mille trois cent quarante et un mètres carrés et neuf-dixièmes (2 341,9 m²). Le tout tel que montré sur le certificat de localisation préparé par Normand GOBEIL, arpenteur-géomètre, et portant la date du huit octobre deux mille quinze (8 octobre 2015) sous le numéro 3104 de ses minutes.

Il EST RÉSOLU que le maire, Monsieur Pierre-Paul GOYETTE, et Madame Gisèle Lépine PILOTTE, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes autorisés et requis de signer le projet d'acte de rectification et cession préparé par Me Jean L'HEUREUX, notaire, avec pouvoir d'y faire inclure ou modifier toute clause jugée nécessaire ou utile et pouvoir

de poser tous gestes et de signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes. Copie de la résolution adoptée le par le Conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

2171-16-01-6.7 RUE DUBE- RESOLUTION AUTORISANT LA VENTE A MME THERESE ALBERT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN GREVE D'INSTALLATION SEPTIQUE PRIVE ET UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE TUYAUX D'ÉGOUT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a autorisé, par convention signée en 1989, l'aménagement d'une installation septique sur l'une de ses propriétés sise sur la rue Dubé par le propriétaire du 907 rue Dubé ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la cession de cette parcelle de terrain au propriétaire des dites installations septiques afin de régulariser la situation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte et accorde une servitude réelle et perpétuelle de passage de tuyaux d'égout pour le bénéfice de l'immeuble

ATTENDU QUE tous les frais inhérents à cette acquisition sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte de vendre à Mme Thérèse Albert une parcelle de terrain une somme de 300.00\$ et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2172-16-01-6.8- BOISERIE DES ILES- AUTORISATION POUR CONFECTION D'UN ILOT CENTRAL POUR BUREAUX ADMINISTRATIFS

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à faire fabriquer un ilot central pour les besoins des bureaux administratifs. Et que la confection soit confiée à Boiseries des Iles au cout de 862.31\$ taxes incluses tel que décrit à la soumission produite par eux.

ADOPTÉE

2173-16-01-6.9 RENOUELEMENT ADHESION 2016 A L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC (ADMO) POUR LA DIRECTRICE GENERALE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 790.69\$ taxes incluses à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec en paiement de son adhésion et assurance pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2174-16-01-7.2 TECQ- N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS- AUTORISATION PAIEMENT FACTURE 2 413.04\$ TAXES INCLUSES

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 2 413.04\$ taxes incluses à l'ordre de N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS en paiement de la facture #210 pour les honoraires à date dans le dossier de la TECQ 2014-18.

ADOPTÉE

2175-16-01-7.3 CHEMIN MANIWAKI- RESOLUTION AUTORISANT POUR CIRCULATION MOTONEIGES SUR UNE LONGUEUR DE + OU - 400 METRES

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise le club de motoneige à utiliser un partie du chemin public sur une distance de +/- 400 mètres pour la saison hivernale 2015-2016.

ADOPTÉE

M. le conseiller Gaston Valiquette quitte la table des délibérations. Il est 19:55 heures.

2176-16-01-7.4 GARAGE MUNICIPAL-RESOLUTION POUR PIQUETAGE VS PROPRIETE DE M. GASTON VALIQUETTE

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à faire procéder au piquetage du terrain du garage municipal. Et que le mandat soit confié au Groupe Barbe et Robidoux pour un montant global de 750.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

M. le conseiller Gaston Valiquette réintègre la table des délibérations. Il est 19:58 heures.

2177-16-01-7.5 MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES- BOIS COUPES EN BORDURE DE PISTE – DISPOSITION

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à procéder à la publication dans le Babillard d'une offre de service à l'effet que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles requiert, sous enveloppe cachetée, des soumissions « clé en main » pour disposer uniquement du bois coupés longeant la piste de motoneige et la piste de quad sur ses propriétés.

ADOPTÉE

2178-16-01-7.7 GARAGE MUNICIPAL- AUTORISATION POUR ACQUISITION D'UN NETTOYEUR A HAUTE PRESSION A L'EAU CHAUDE A ESSENCE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que la directrice générale soit autorisée à procéder à l'acquisition d'un nettoyeur à haute pression à l'eau chaude pour le service des travaux publics.

ADOPTÉE

2179-16-01-7.9 PONCEAU PEARSON- COMPTE RENDU DEPENSES GLOBALES VS INVESTISSEMENT MUNICIPAL

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles demande au Club Quad Village un rapport des dépenses pour le projet du Ponceau Pearson ainsi que des copies des principales dépenses et subventions.

ADOPTÉE

La séance est ajournée par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:13 heures.

La séance est réouverte par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:26 heures.

2180-16-01-8.5 CEVL- AUTORISATION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault que la directrice générale soit autorisée à faire un chèque de 2 500.00\$ à l'ordre du Comité d'ensemencement de la Vallée de la Lièvre à titre de subvention pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2181-16-01-8.6 COMITE LOISIRS DE LAC-DES-ILES- COURSE SUR LE LAC- 6 ET 7 FEVRIER 2016- DEMANDE DE MATERIEL ET CABANE A PECHE

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise le prêt de l'équipement de signalisation requis et de la cabane à pêche ainsi que l'utilisation de la salle communautaire au Comité des Loisirs pour la tenue de la Course VTT sur glace du 6 février prochain.

ADOPTÉE

2182-16-01-9.1 REGLEMENT 328-5 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte le premier projet de règlement 328-5 modifiant le règlement 328 relatif aux divers permis et certificats pour intégrer le règlement de captage des eaux et leur protection au règlement.

ADOPTÉE

2183-16-01-9.2 MRCAL- RECONDUCTION ENTENTE POUR LES COURS D'EAU-AUTORISATION SIGNATURES MAIRE ET DG

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU que les modalités de l'entente doivent être maintenues dans son cadre actuel afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

ATTENDU que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 27 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault et résolu d'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement, pour les années 2016-2017-2018 de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire M. Pierre-Paul Goyette et la directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

ADOPTÉE à l'unanimité

2184-16-01-9.3 COMBEO- RENOUELEMENT ADHESION 2016- INSPECTEUR EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par monsieur le conseiller Robert Asselin que la directrice générale soit autorisée à faire un chèque de 373.67\$ à l'ordre de la Corporation des officiers municipaux du Québec pour l'adhésion de l'année 2016 de Monsieur François Lacroix, inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

2185-16-01-10.3 RIDL- QUOTE-PART 2016- AUTORISATION PAIEMENT 4 ECHEANCES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et la Ville d'agglomération de Mont-Laurier ont signé une entente de délégation de compétence de l'agglomération de Mont-Laurier à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles en matière de traitement des quotes-parts de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

Attendu que la quote-part 2016 de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles s'élève au montant de 101 760.00\$.

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Legault que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement en quatre versements égaux de 23 184.00\$ à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et ce, aux dates d'échéances fixées et de verser également le versement du cout des immobilisations 2016.

ADOPTÉE

2186-16-01-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Legault la levée de l'assemblée du 12 janvier 2016.

ADOPTÉE

Pierre-Paul Goyette
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Pierre-Paul Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre-Paul Goyette, Maire